

BIENVENUE A L'ECOLE PROFESSIONNELLE SANTE-SOCIAL



A POSIEUX, GRANGENEUVE



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

École professionnelle santé – social ESSG
Berufsfachschule Soziales – Gesundheit ESSG

Séance d'information

Formation adulte ASE

ESSG, 6 mai 2024

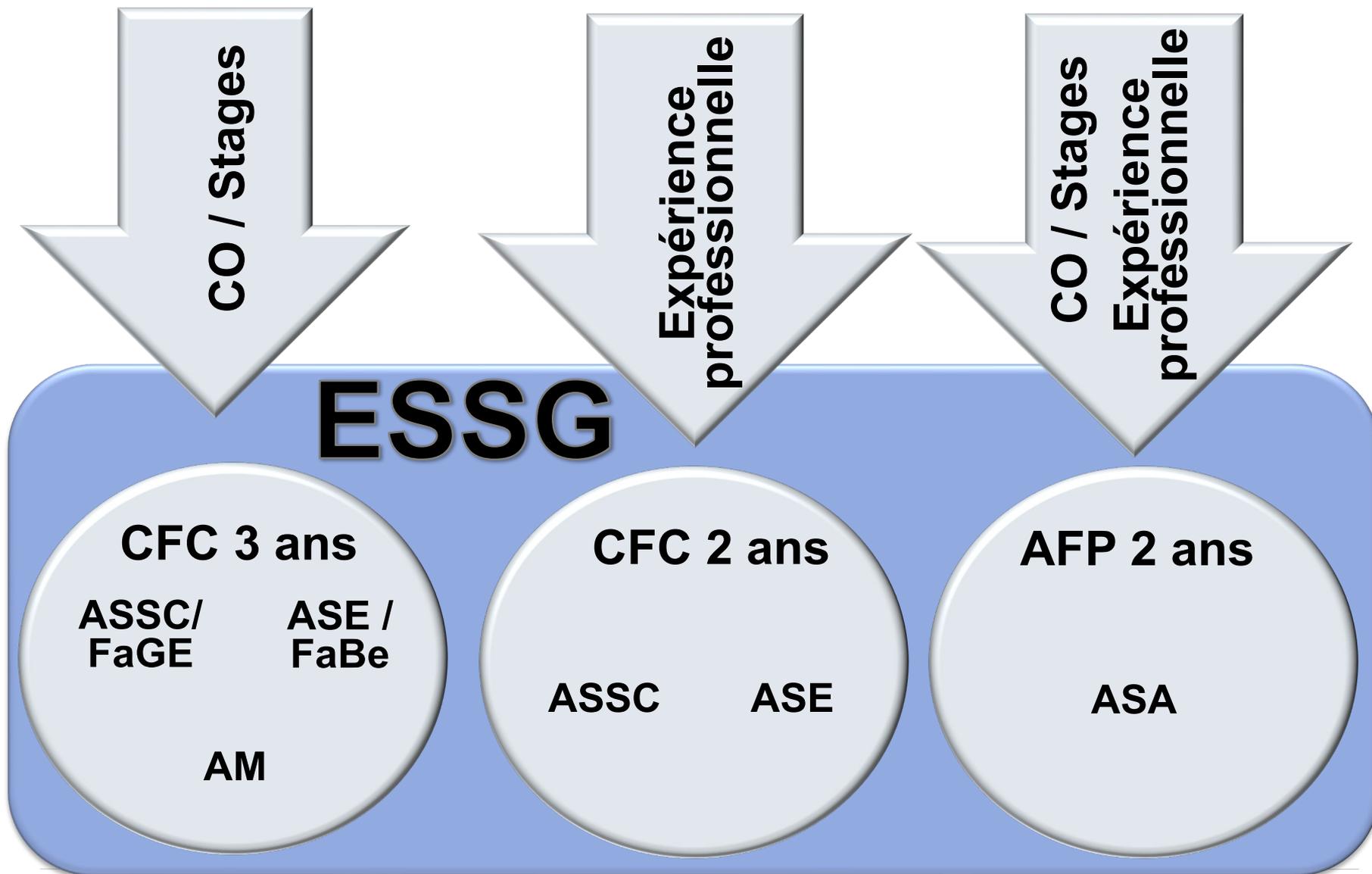
Contenu

1. Présentation de l'ESSG
2. Variantes de la formation ASE
3. Contenu de la formation
4. La formation modulaire (VAE / Art 32 / raccourcie) :
 - > Conditions
 - > Procédure
 - > Avantages / inconvénients
 - > Cours de culture générale
5. Inscription aux cours et coûts de la formation
6. OrTra - CIE
7. Vos questions

L'ESSG

- Trois types de formation
 - CFC :
 - ✓ Assistant-e socio-éducatif-ve : ASE
 - ✓ Assistant-e en soins et santé communautaire : ASSC
 - ✓ Assistant-e médical-e : AM
 - AFP :
 - ✓ Aide en soins et accompagnement : ASA
 - FRESEdE:
 - ✓ Educateur-trice de l'enfance ES
- Env. 750 personnes en formation
- Ecole avec enseignements en français et en allemand
- Formation initiale en 2 ou 3 ans et formation d'adultes

Entrée en formation dans l'école



Variantes de la formation ASE / ASSC



Formation adulte

- **Apprentissage initial en 3 ans**
 - Deux jours de cours par semaine en 1^{ère} et 2^e année
 - Un jour de cours par semaine en 3^e année

- **Formation raccourcie en 2 ans**
 - Deux jours de cours par semaine en 1^{ère} année
 - Un jour et demi de cours par semaine en 2^{ème} année

- **Article 32**
 - Auditeurs libres

- **VAE**
 - Modules selon besoins définis lors de la validation d'acquis

Variantes de la formation ASE

- La formation professionnelle ASE peut être suivie sous les formes suivantes :
 - Orientation « personnes en situation de handicap »
 - Orientation « personnes âgées »
 - Orientation « enfants »
 - Variante généraliste
- Enseignement regroupé, distinction des orientations dans les cours
- CFC : sans distinction de l'orientation → pratique professionnelle dans tous les domaines possibles

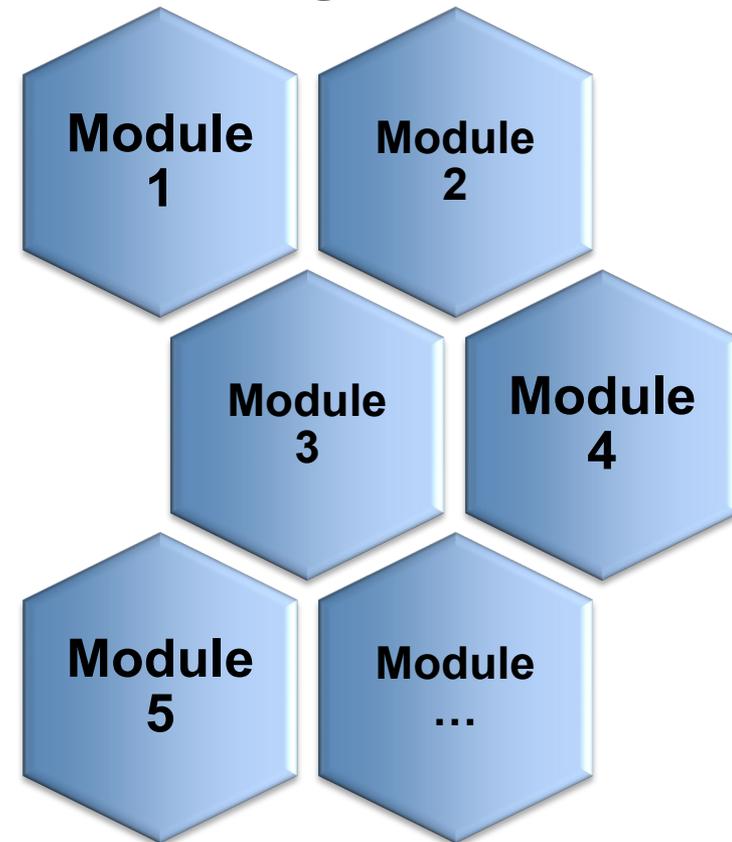
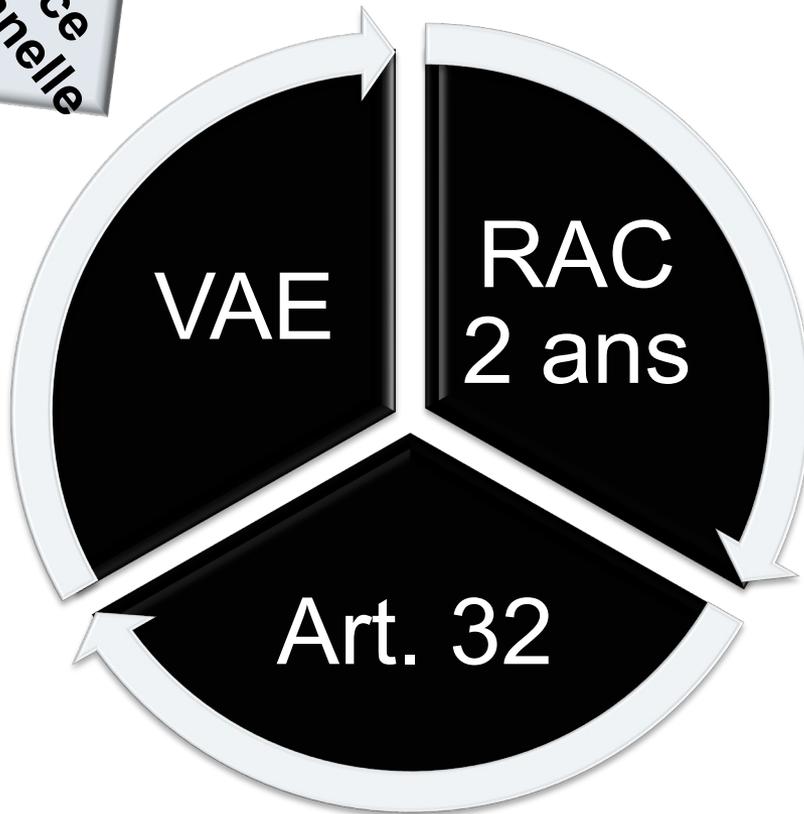
Formation modulaire adulte – CFC 2 ans

Expérience professionnelle

ASSC
ASE

FaGe → jedes 2. Jahr ab
2024-2025

FaBe → ungenügende
Einschreibungen



Contenu de la formation ASE modulaire

1.1 Encourager l'autonomie et la participation

2.4 Effectuer les tâches d'intendance et aider à la prise des repas

1.2 Organiser l'environnement et les prestations d'activités et accompagner les personnes accompagnées

1.3 Accompagner les personnes dans les situations exigeantes

2.1 Agir en conformité avec son rôle professionnel

2.2 Gérer les tâches administratives et la qualité

2.3 Reconnaître et prendre en compte les besoins de la PA

3.1 Veiller au bien-être de la personne accompagnée et agir en situation d'urgence

3.2 Etablir des relations professionnelles et respecter la sphère privée

4.1 Participer à la planification de prestations d'activités pour les PA en tenant compte des étapes du développement

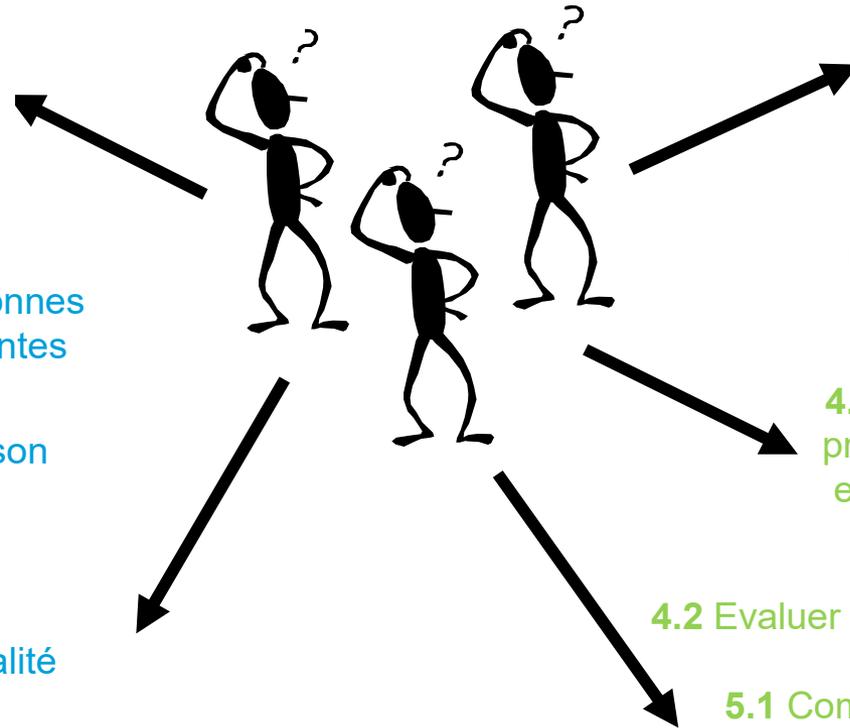
4.2 Evaluer ses propres actions et prestations

5.1 Communiquer et collaborer dans son contexte et en interdisciplinarité en tenant compte de son rôle professionnel

5.2 Planifier et accompagner le quotidien

Modules 1^{ère}

Modules 2^{ème}



Contenus des différents modules

- Un document récapitulatif des contenus pour chaque module est à disposition sur le site internet de l'ESSG

→ [Contenu des modules](#)

CFC par validation des acquis d'expérience



Conditions

- Justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans au moins, dont 2 au minimum à 100% dans le domaine socio-éducatif
- Avoir de bonnes connaissances de la langue française orale et écrite

CFC par validation des acquis d'expérience

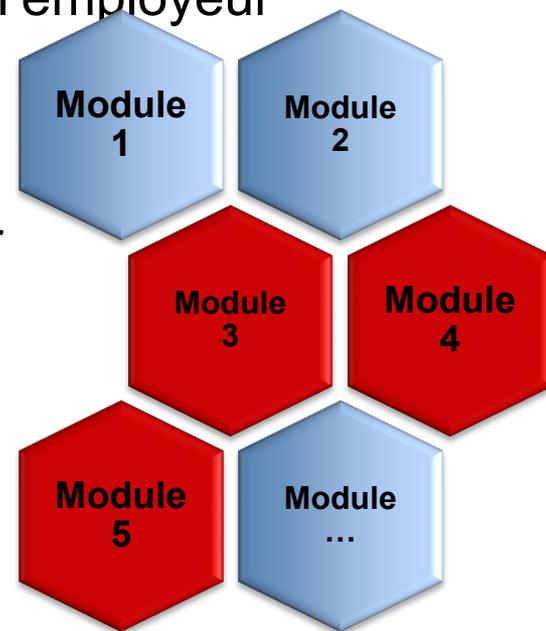


Processus

- Réalisation d'un portfolio de compétences via le Centre de carrières (SOPFA)
- Validation des compétences par un groupe d'experts
- Solde des compétences non acquises à effectuer dans les modules
- Convention fortement recommandée à signer avec l'employeur
- Pas d'examen de CFC en fin de formation

Avantages / inconvénients

- Coûts, frais de formation entièrement supportés par la personne en formation
- Implication personnelle importante en énergie
- Modules selon besoins définis lors de la validation de compétences – cours à l'ESSG
- Validation à la fin de chaque module



CFC Article 32 OFPr

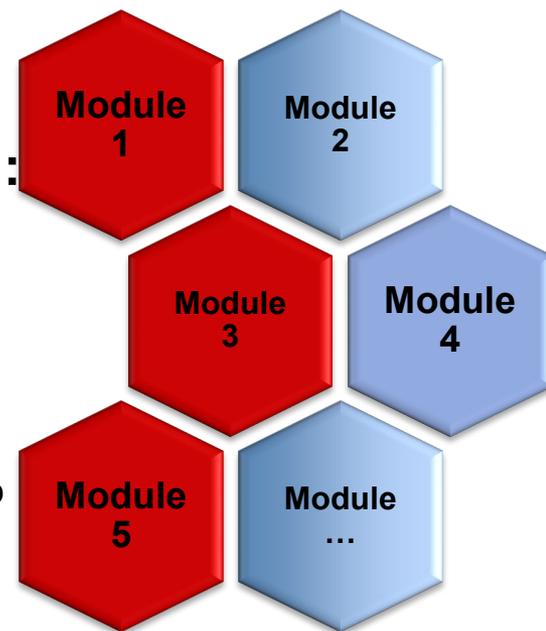


Conditions : Art. 32 Conditions d'admission particulières

«Si des qualifications ont été acquises par une personne dans un autre cadre que celui d'une filière de formation réglementée, cette personne devra justifier d'une expérience professionnelle d'**au moins cinq ans** pour être admise à la procédure de qualification.»

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'assistant socio-éducatif :

- 2 ans au minimum de la pratique professionnelle exigée à l'art. 32 OFPr pour l'admission à une procédure de qualification doivent être acquises sous la forme d'une occupation minimale de 100% dans le domaine socio-éducatif



CFC Article 32 OFPr

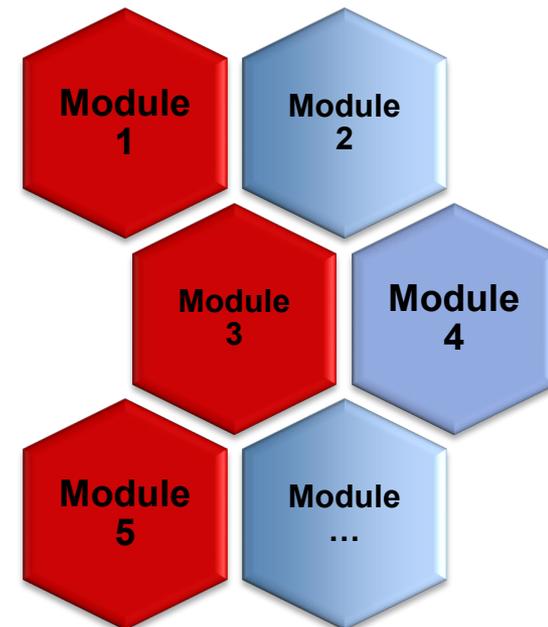


Processus

- Pas de contrat d'apprentissage
- Indépendance et responsabilité personnelle durant la formation
- Inscription personnelle à la PQ, libre choix des modules
- Recommandation d'établissement d'une convention avec un employeur

Avantages / inconvénients

- Coûts, frais de formation (Personne en formation)
- Notes des évaluations en cours de modules indicatives
- Convention fortement recommandée avec l'employeur, pas d'encadrement formel
- Auditeurs libres, mais obligation de participer aux modules choisis



CFC formation raccourcie

Conditions



Qualification	Focus / Orientation	Expérience professionnelle	Âge minimum	Formation Raccourcie assistant/e socio-éducatif/-ve CFC
sans diplôme du degré secondaire II		au moins 3 ans d'expérience professionnelle, dont au moins une année à un taux de travail de 60 % dans un cadre institutionnel de l'accompagnement social.	20 ans*	
maturité gymnasiale (pas social, pédagogie, santé)		attestation d'expérience pratique dans un cadre institutionnel de l'accompagnement social pour un équivalent d'au moins une année à un taux de travail de 60 %.		
maturité professionnelle	social, santé			
maturité professionnelle (pas pédagogie, travail social ou santé)		un cadre institutionnel de l'accompagnement social pour un équivalent d'au moins une année à un taux de travail de 60 %.		
maturité spécialisée	pédagogie, travail social ou santé			
maturité spécialisée		attestation d'expérience pratique dans un cadre institutionnel de l'accompagnement social pour un équivalent d'au moins une année à un taux de travail de 60 %.		
Certificat fédéral de capacité CFC		attestation d'expérience pratique dans un cadre institutionnel de l'accompagnement social pour un équivalent d'au moins une année à un taux de travail de 60 %.		

+ Contrat d'apprentissage nécessaire

CFC formation raccourcie

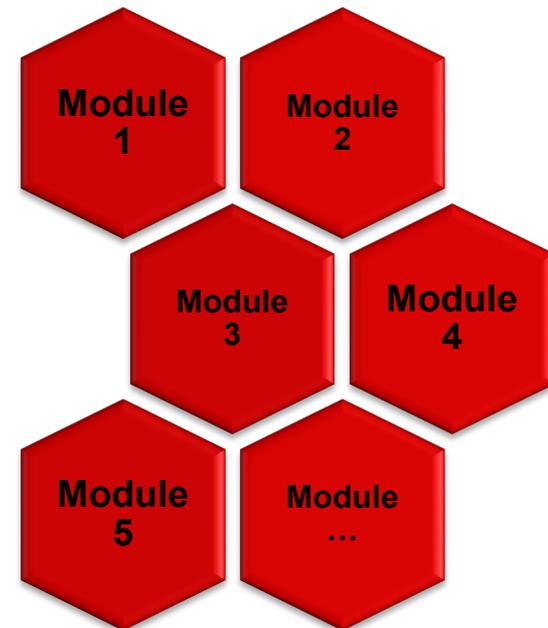
RAC
2 ans

Processus

- Participation à l'ensemble des modules, avec notes
- Cours pendant deux ans - 1^{ère} : 2 jours / 2^e : 1,5 jour (eCG : ½ jour)
- Examen CFC en fin de formation
- Cours de culture générale obligatoire sauf si dispense (formation antérieure) – demande au SFP

Avantages / inconvénients

- Pas de frais / payé par le patronat
- Obligation de participer à l'ensemble des modules
- Notes en fin de module, reprises pour le CFC
- Soutien de l'employeur et encadrement clair



Cours de culture générale

2 possibilités:

- Cours modulaires en journée à l'ESSG
- [eCG du soir](#): cours du soir pour adultes sur une année **SANS** contrat d'apprentissage le mardi (17h30-21h) – offre disponible également en [allemand](#) depuis 2023-2024.

Programme de formation branches professionnelles

Racc 1ère (A1)

Choix	Modules	UE ¹	Jours	Dates des modules	Horaires
<input type="checkbox"/>	M 1.1 Encourager l'autonomie et la participation	76	Mercredis	Du 28.08.2024 au 29.01.2025	13.00 - 16.15
<input type="checkbox"/>	M 1.2 Organiser l'environnement et les prestations d'activités et accompagner les personnes accompagnées	44	Mercredis	Du 05.02.2025 au 07.05.2025	13.00 - 16.15
<input type="checkbox"/>	M 1.3 Accompagner les personnes dans les situations exigeantes	32	Mercredis	Du 14.05.2025 au 02.07.2025	13.00 - 16.15
<input type="checkbox"/>	M 2.1 Agir en conformité avec son rôle professionnel	32	Jeudis	Du 29.08.2024 au 31.10.2024	08.45 - 12.15
<input type="checkbox"/>	M 2.2 Gérer les tâches administratives et la qualité	28	Jeudis	Du 07.11.2024 au 19.12.2024	08.45 - 12.15
<input type="checkbox"/>	M 2.3 Reconnaître et prendre en compte les besoins de la PA	60	Jeudis	Du 09.01.2025 au 08.05.2025	08.45 - 12.15
<input type="checkbox"/>	M 2.4 Effectuer les tâches d'intendance et aider à la prise des repas	24	Jeudis	Du 15.05.2025 au 03.07.2025	08.45 - 12.15
<input type="checkbox"/>	M 3.1 Veiller au bien-être de la personne accompagnée et agir en situation d'urgence	100	Mercredis	Du 28.08.2024 au 19.03.2025	08.45 - 12.15
<input type="checkbox"/>	M 3.2 Etablir des relations professionnelles et respecter la sphère privée	52	Mercredis	Du 26.03.2025 au 02.07.2025	08.45 - 12.15

Racc 2ème (A2)

<input type="checkbox"/>	M 4.1 Participer à la planification de prestations et d'activités pour les personnes accompagnées en tenant compte des étapes du développement	68	Lundis	Du 26.08.2024 au 13.01.2025	13.00 - 16.15
<input type="checkbox"/>	M 4.2 Evaluer ses propres actions et prestations	60	Lundis	Du 20.01.2025 au 19.05.2025	13.00 - 16.15
<input type="checkbox"/>	M 5.1 Communiquer et collaborer dans son contexte et en interdisciplinarité en tenant compte de son rôle professionnel	88	Lundis	Du 26.08.2024 au 17.02.2025	08.45 - 12.15
<input type="checkbox"/>	M 5.2 Planifier et accompagner le quotidien	40	Lundis	Du 24.02.2025 au 19.05.2025	08.45 - 12.15

Total des UE (unités d'enseignement)

Programme de formation culture générale

Choix	Modules	UE ¹	Jours	Dates des modules	Horaires
<input type="checkbox"/>	Module 1 - La consommation	36	Jeudis	Du 29.08.2024 au 28.11.2024	13.00 - 15.15
<input type="checkbox"/>	Module 1 - La consommation	36	Jeudis	Du 05.12.2024 au 13.03.2025	13.00 - 15.15
<input type="checkbox"/>	Module 2 - La politique et la justice	36	Jeudis	Du 29.08.2024 au 28.11.2024	13.00 - 15.15
<input type="checkbox"/>	Module 2 - La politique et la justice	36	Jeudis	Du 05.12.2024 au 13.03.2025	13.00 - 15.15
<input type="checkbox"/>	Module 3 - La sphère privée	36	Jeudis	Du 20.03.2025 au 03.07.2025	13.00 - 15.15
<input type="checkbox"/>	Module 3 - La sphère privée	36	Mardis	Du 07.01.2025 au 01.04.2025	13.00 - 15.15
<input type="checkbox"/>	Module 4 - L'entreprise et ses acteurs	36	Jeudis	Du 20.03.2025 au 03.07.2025	13.00 - 15.15
<input type="checkbox"/>	Module 4 - L'entreprise et ses acteurs	36	Mardis	Du 07.01.2025 au 01.04.2025	13.00 - 15.15
<input type="checkbox"/>	Module 5 - TPA	60	Mardis	Du 27.08.2024 au 17.12.2024 et du 08.04.2025 au 20.05.2025	13.00 - 15.15

Total des UE (unité d'enseignement)	
-------------------------------------	--

¹UE = Unité d'enseignement (1 UE = 45 minutes de cours)

Attention: la procédure de qualification comporte un examen écrit ainsi qu'un examen oral qui consiste en la défense du TPA. Le dépôt du TPA dans les délais impartis est une condition à la présentation à la PQ. La PEF est responsable de se renseigner auprès de l'école du délai de dépôt, même s'il ne s'est pas inscrit au module TPA

Inscriptions aux cours

Pour les personnes en formation raccourcie :

- Il n'y a pas de démarche à faire, votre inscription est faite d'office dès que le SFP a reçu votre contrat d'apprentissage.

Pour les personnes en VAE :

- Si modules complémentaires → la procédure d'inscription vous est indiquée.

Pour les personnes en art. 32 :

- Compléter le formulaire « Demande d'admission » : site du Service de la formation professionnelle (SFP)
- Envoyer ce formulaire et les annexes au SFP, avant le 1^{er} septembre de l'année qui précède la session d'examens, à l'adresse suivante :

Service de la formation professionnelle, Derrière-les-Remparts 1, 1700 Fribourg

- Attention, le délai d'inscription aux modules à l'ESSG est en août!

Inscriptions aux cours

Pour les personnes en art. 32 :

- SFP vérifie si vous répondez aux critères pour vous inscrire à la Procédure de qualification et vous écrit pour vous indiquer la décision (critères pas remplis ou confirmer votre admission).
- ESSG reçoit une copie de cette lettre et vous envoie le « Formulaire d'inscription aux modules».
- Vous cochez les modules désirés et renvoyez le formulaire avant le délai indiqué sur le formulaire à l'adresse suivante :

Ecole professionnelle santé-social, Rte de Grangeneuve 4, 1725 Posieux

- Vous recevrez une confirmation d'inscription aux cours avec une copie de votre « Formulaire d'inscription aux modules» lequel vous rappelle les dates des modules auxquels vous vous êtes inscrits.
- Vous vous présentez aux cours, selon les dates de vos modules.
- Le SFP vous enverra la facture correspondant à vos modules en décembre.

Inscriptions aux cours

Pour les personnes en art. 32 :

- Si la formation se fait en 2 ans :
 - en août 2024, inscription aux modules pour l'année scolaire 24-25 (1ère année)
 - en août 2025, inscription les modules pour l'année scolaire 25-26 (2ème année)

Les délais indiqués sont les derniers délais: vous pouvez vous inscrire avant...

-
- Ne pas oublier les cours interentreprises, organisés par l'OrTra :

Plus d'infos au 026 321 43 66

Coût des modules (art. 32 et VAE)

- Si plusieurs modules sont choisis, les UE sont additionnées.
- Le tarif est déterminé selon la table ci-dessous.

Tarif sous réserve de modification

- 1 à 20 UE = 75.—
- 21 à 40 UE = 150.—
- 41 à 60 UE = 225.—
- 61 à 80 UE = 300.—

Coûts supplémentaires pour les PEF

- Coût de l'inscription auprès du SFP : 320.—
- Coût de la procédure de qualification fixé par le SFP : 170.--
- Taxe de cours : CHF 35.— par année scolaire
- Achat des livres eCG : 63.- (distribué par l'école)
- Achat des livres BP : estimé à CHF 600.— (ASE)
- Les PEF sont responsables de l'achat des livres Careum (éditeur)
- Liens et instructions pour les commandes sur le site de l'ESSG sous : www.essg.ch -> [Personne en formation](#) -> [Commande des support de cours](#)

Vos questions

Je suis à votre disposition pour toute question.



Les Cours interentreprise (CIE)



CIE Info générales

- Cours orientés vers la pratique, ouvrent d'autres horizons,...
- Cours non obligatoires, mais vivement recommandés
- En lien et coordonnés avec les modules ESSG
- Non suffisant pour acquérir la pratique nécessaire pour la PQ

Informations pratiques

- 16 jours ASE
- Inscription nécessaire
- Prix 180.- par jour
- Site internet : www.ortrafr.ch

Les CIE ASE

	Enfance	Handicap	Personnes âgées
1er semestre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etablissement d'une relation (3J) ➤ Premiers secours (1J) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etablissement d'une relation (3J) ➤ Premiers secours (1J) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etablissement d'une relation (3J) ➤ Premiers secours (1J)
2ème semestre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nourrissons et petits enfants (2J) ➤ Education et développement - motricité et jeux (2J) ➤ Education et développement - créativité, jeux et médias (2J) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Processus de fin de vie et deuil (1J) ➤ Soins en situation d'accompagnement (2J) ➤ Autodétermination, participation et inclusion (2J) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Processus de fin de vie et deuil (1J) ➤ Soins en situation d'accompagnement (3J) ➤ Autodétermination et participation (2J)
3ème semestre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Education et développement (2J) ➤ Etablissement d'une relation (2J) ➤ Processus de groupes et d'inclusion (2J) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etablissement d'une relation (2J) ➤ Soins en situation d'accompagnement (2J) ➤ Autonomisation et autodétermination (2J) ➤ Situations d'accompagnement psychologiquement exigeantes (1J) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etablissement d'une relation (2J) ➤ Soins en situation d'accompagnement (2J) ➤ Situations d'accompagnement psychologiquement exigeantes (2J)

OrTra Santé-Social

OrTra Santé-Social
Rue de Rome 3
1700 Fribourg

Secrétariat :

026 321 43 65 info@ortrafr.ch

Cordula Grossrieder :

026 321 43 67 c.grossrieder@ortrafr.ch

Le formulaire d'intention

- L'utilisation de ce formulaire est **vivement recommandée** bien qu'elle ne soit pas obligatoire. Son utilisation établit une relation de confiance entre l'employeur et son employé-e et offre la possibilité de définir clairement des conditions cadre d'accompagnement et d'encadrement en fonction des possibilités et des besoins de chacun-e.
- Il existe un formulaire spécifique pour les candidat-e-s selon la voie de l'art. 32 et un formulaire spécifique pour les candidat-e-s selon la voie de la VAE.
- Le document reste la propriété de l'employé-e et de l'employeur, mais il est demandé de fournir une copie de ce document à l'ESSG et/ou à l'OrTra lors d'inscription aux cours professionnels, cours interentreprises ou modules complémentaires.

Le formulaire d'intention

- Le document est distribué selon ces possibilités :
- Aux candidat-e-s lors des séances d'information pour l'art. 32 à l'ESSG
- Lors de l'entretien au SOPFA pour candidat-e-s VAE
- Lors de la confirmation du dépôt de candidature VAE
- Lors de la confirmation de l'admission à l'art. 32 par le SFP
- Lors d'inscription aux modules complémentaires pour la VAE (ESSG et/ou OrTra)
- Le document est disponible sur le site internet de l'OrTra : www.ortrafr.ch

Le formulaire d'intention

L'employeur s'engage à :

Reconnaître l'employé-e comme personne en préparation à la procédure de qualification et planifier les jours de cours pour que l'employé-e puisse y assister

Définir le suivi nécessaire à la préparation, en fonction des possibilités de l'institution : formateur-trice pratique et modalités pratiques (à préciser ci-après)

Accepter, à la demande de l'employé-e, des appuis sous forme de visite sur le terrain au sein de l'entreprise selon l'offre de l'ESSG

Accepter la réalisation de la procédure de qualification (travail pratique) au sein de l'institution en mettant à disposition des locaux, des ressources et de libérer un-e supérieur-e hiérarchique à cet effet selon les besoins de la procédure correspondante - uniquement ASSC et ASA. (à préciser ci-après)

Co-financer les cours professionnels, de culture générale, les appuis, les CIE et le temps nécessaire à la préparation : (à préciser ci-après)

L'employé-e s'engage à :

Fréquenter assidûment les cours professionnels, de culture générale et les cours interentreprises (CIE) auxquels il/elle s'est inscrit-e

Transmettre à son employeur la planification des cours professionnels, de culture générale et CIE auxquels il/elle s'est inscrit-e

Informers son employeur de l'évolution de sa préparation

Autoriser son employeur à demander des renseignements auprès des prestataires de cours

Exprimer clairement son besoin de suivi sur le terrain (à préciser ci-après)

Co-financer les cours professionnels, de culture générale, les appuis, les CIE et le temps nécessaire à la préparation : (à préciser ci-après)

Cours interentreprises

Questions?

Pour plus d'informations

- [ESSG](#)
- [OrTra Santé-Social](#)
- [Centre de carrières](#)